

Migrants : le Parlement albanais donne son ultime feu vert à un accord avec l'Italie

Par La Croix (avec AFP), le 22/2/2024 à 12h29

Deux centres destinés aux migrants sauvés dans les eaux italiennes vont être construits en Albanie, après le feu vert donné par le Parlement albanais à un accord migratoire avec l'Italie jeudi 22 février. Le texte prévoit d'y placer des migrants dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile.

En donnant l'ultime feu vert à l'accord migratoire controversé avec l'Italie, le Parlement albanais a ouvert la voie jeudi 22 février à la construction de deux centres pour les migrants sauvés dans les eaux italiennes sur le sol d'un pays non membre de l'Union européenne (UE), mais qui aspire à le devenir.

Signé en novembre entre les deux pays, le texte prévoit l'ouverture d'un centre dans le port de Shëngjin, dans le nord de l'Albanie, pour l'enregistrement des demandeurs d'asile, et d'un autre dans la même région, où les migrants seront placés dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile. Ils devraient ouvrir au printemps 2024.

L'Albanie recevra les migrants envoyés par l'Italie

Ils seront gérés par l'Italie, et pourront accueillir jusqu'à 3 000 migrants à la fois.

Coût estimé entre 650 et 750 millions d'euros

Avec 77 voix pour, sur les 140 que compte le Parlement albanais, la version finale du texte a été adoptée dans la matinée, grâce au vote de la majorité socialiste et d'une petite formation d'opposition, le Parti pour la justice, l'intégrité et l'unité (PDIU).

L'opposition de droite, qui perturbe la tenue des séances du Parlement depuis plusieurs semaines, n'a pas participé au vote, et a immédiatement fustigé un accord « *qui nuit à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale et à l'intérêt public* ».

Italie : Giorgia Meloni a réussi son pari de « normaliser » l'extrême droite

Les députés italiens l'avaient approuvé fin janvier, puis le Sénat le 15 février. La coalition ultraconservatrice de Giorgia Meloni, arrivée au pouvoir fin 2022 en promettant de réduire le nombre d'arrivées de migrants, y dispose d'une large majorité.

Les dépenses pour la construction des deux centres et des infrastructures nécessaires pour leur fonctionnement, la sécurité ainsi que la prise en charge médicale des demandeurs d'asile,

seront couvertes à 100 % par la partie italienne – pour un coût estimé entre 650 et 750 millions d’euros sur cinq ans.

Les autorités italiennes seront aussi chargées du maintien de l’ordre dans les centres, la police albanaise en étant responsable à l’extérieur et lors du transport des migrants d’une zone à une autre.

Une détention automatique « pouvant aller jusqu’à dix-huit mois »

L’accord a été vivement dénoncé par les organisations et ONG de défense des droits humains et des réfugiés.

« Les personnes débarquées en Albanie et amenées dans les centres, y compris les réfugiés et les demandeurs d’asile, seraient automatiquement détenues et incapables de quitter les centres pendant une période pouvant aller jusqu’à dix-huit mois », a dénoncé mi-février Amnesty International dans un communiqué.

En Italie, la saisie des navires de sauvetage de migrants vire à l’affrontement politique

« En vertu du droit international, la détention automatique est par nature arbitraire et donc illégale, explique l’ONG. Il est temps que les institutions européennes reconnaissent que l’accord entre l’Italie et l’Albanie engendrera un système illégal et néfaste, qu’il importe de stopper. »

Mais l’Union européenne a exprimé son intérêt pour l’accord, soulignant que les centres seront gérés en vertu du droit italien et non du droit albanais. Giorgia Meloni a affirmé que les mineurs, femmes enceintes et « *personnes vulnérables* » ne seront pas envoyés dans ces centres en Albanie, mais Amnesty souligne que cela ne figure pas dans le texte de la loi italienne ratifiant l’accord.

Environ 158 000 migrants arrivés en Italie en 2023

En novembre, l’agence de l’ONU pour les réfugiés (HCR) avait appelé au « *respect du droit international relatif aux réfugiés* », et l’ONG International Rescue Committee (IRC) fustige un projet « *déshumanisant* ». Le Conseil de l’Europe avait aussi pointé en novembre que ce « *régime d’asile extraterritorial* » se caractérisait par « *de nombreuses ambiguïtés légales* ».

Il risque « *d’aboutir à un traitement différent entre ceux dont les demandes d’asile seront examinées en Albanie et ceux pour qui cela se déroulera en Italie* », avait estimé la commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe, Dunja Mijatovic, dans un communiqué.

Près de 158 000 personnes migrantes sont arrivées en Italie en 2023, selon le ministère de l’intérieur. En 2023, 3 041 migrants ont été portés disparus après avoir tenté de traverser la Méditerranée pour rejoindre l’Europe, selon l’Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La Croix (avec AFP)